Chronique Locale

ROUBAIX

Grand marché aux fleurs du 27 avril 1895

organisé par le Cercle Horticole de Roubaix

Les membres du jury, réunis en séance plénière, le 27 avril 1895, ont décerné les récompenses suivantes :

Bouquets et fleurs coupées. — Médaille de vermeil grand module à Mme Louis Houtre, boulevard de Fourmies.

Plante de plein air et forcée. — Médaille d'or avec acclamation à M. Dubar, horticulteur à Tourcoing, Vasteloux. — Médaille de vermeil ire classe, à M. Sabenbier, horticulteur au Saint-Cure. — Médaille d'argent 2e classe, à M. Tonnière, horticulteur à Wasquehal, hameau de Flesse.

Plantes de serre. — Médaille d'or, à l'unanimité du jury, à M. Bérat, horticulteur, rue du Curé, à Roubaix. — Médaille de vermeil 1re classe, à M. Guillot-Ritel, horticulteur, rue de la Gare, à Roubaix. — Médaille d'argent 1re classe, pour roseers, à M. Nieremann, horticulteur à Mouscron.

Caisses et bacs à fleurs. — Médaille de bronze grand module, à M. Lordant, fabricant à Roubaix.

Les membres du jury : MM. Victoire-Delaval, délégué de la Société d'Horticulture d'Armentières, président; E. Mulnard, délégué du Cercle Horticole du Nord, secrétaire; membres : Donat, Corsille, délégués de l'Union Horticole d'Hautmontdin; Schlachter, horticulteur à Lons.

Les membres de la commission organisatrice : MM. Vandenne, jardinier-chef de la ville de Roubaix; Delorme, doyen de la Société; Louis Bossut, secrétaire-général; Lebrun, secrétaire-adjoint; Pauwelyn, trésorier.

Sociétés patriotiques de Roubaix, à l'inauguration du monument de Bapaume.

Union des Patriotes. — La Commission de l'Union des Patriotes à l'honneur d'informer tous les adhérents qu'elle a reçu du Comité directeur de la ville de Bapaume, l'invitation d'assister à l'inauguration d'un monument élevé sur la tombe des soldats français tombés en 1871.

Elle prie ceux des adhérents qui désireraient faire partie de la délégation, d'envoyer leur adhésion avant le vendredi 3 mai au siège principal, café Mimo, rue Neuve.

Les frais de voyage incomberont nécessairement à chacun des délégués.

Des réductions de prix seront accordées par la Cie du Nord.

Cette démonstrative patriotique aura lieu le dimanche 12 mai à 1 h. 1/2, et le retour s'effectuera le jour même.

Combattants. — Une invitation à assister à Bapaume le 12 mai, à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur est parvenue à la Commission. Ceux des soldats qui désireraient y assister sont priés d'en informer la Société d'ici le 2 mai. Une couronne sera déposée au nom des Combattants de Roubaix.

Expédition de Madagascar

Le Comité de l'Association des Dames Françaises prépare un envoi pour nos malheureux soldats, blessés ou malades.

Bien que le Comité central de Paris ait devancé ceux de province par des envois importants, cela ne suffit pas, il faut que chaque centre participe au soulagement des braves qui se dévouent et se sacrifient pour la Patrie.

Il adressant ses sincères remerciements aux généreux anonymes pour leurs dons, l'un de 20 fr., l'autre de 5 fr., le Comité espère qu'ils seront suivis et que les dons en nature ou espèces arriveront nombreux au local de la *Bruchée de Paix*, 43, rue de Sébastopol, désigné comme ambulance en cas de guerre.

Arrestation pour vol

L'agent de sûreté Delbart a arrêté sur le champ de foire un nommé Edmond Vaucopenolle, 22 ans, tailleur d'habits, demeurant à Mouscron, au moment où il venait de vider le porte-monnaie de Mme Losfeld, ménagère, à Croix, contenant une douzaine de francs.

Le voleur a été écroué au dépôt du 2e arrondissement.

Parfait pour tous

Le Congo chez nous raffinés.....
Dans ses merveilleuses ressources,
Est accessible à tous les nez
Comme il l'est à toutes les bourses.

R. Offroid, au savonnier Victor Vaissier.

Photographie J. QUEQUIN

97, Rue du Moulin, ROUBAIX.

Photographie artistique Victor HERMANT

105, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs
la douzaine avec prime.

TOURCOING

M. le lieutenant des pompiers Scohy

Hier, nous avons eu le regret de porter à la connaissance de nos lecteurs la nouvelle de la mort de M. Victor Scohy, lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de la ville de Tourcoing. Voici en quelques lignes la vie publique de ce brave, dont la carrière de sauveur pompier n'a été toutentière que dévouement et abnégation.

M. Victor Scohy entra aux sapeurs-pompiers à l'âge de 19 ans, presque en même temps que son chef, M. Masquelier, et fut pendant 13 ans son aide-de-camp et le dévoué collaborateur. C'était en 1853. M. le capitaine Dervaux, réorganisant le corps des pompiers et à cette époque les sapeurs-pompiers-dits en peu près tous gens de la bâtisse, établit, le jeune Scohy fut vite remarqué par ses chefs et bientôt il passa caporal, puis sergent. Sous la direction du commandant Burgard, nous le trouvons sergent-fourrier, puis sergent-major, grade qu'il conserva jusqu'en 1870. Pendant cette période de 17 ans, le dévouement de M. Scohy ne s'est jamais départi et nombreuses furent les lettres de félicitations qu'il reçut pour le courage et le sang-froid qu'il montra dans les divers incendies où il assista.

En 1870, sur la proposition de l'administration municipale et de ses chefs, il fut promu lieutenant. Officier comme sous-officier et sapeur, il fut le modèle du devoir et de la modestie. Sa carrière de sapeur pompier se passe en rendant services à tous, jusqu'à l'oubli de lui-même.

En relations constantes avec les sapeurs-pompiers étrangers, il avait l'estime et l'amitié de tous. En 1886, le gouvernement reconnaissant ses services, lui décerna une médaille d'argent de 2e classe

En 1887, lors de la nouvelle organisation et de la première installation des sapeurs pompiers casernés, M. Scohy fut chargé d'initier les nouveaux venus au service de la ville. Il s'acquitta d'une manière remarquable de cette délicate mission. A la mort de M. de Morel, il fut nommé vice-président de la société des Sauveteurs du Nord. Dans cette charge comme dans toutes les autres, il montra le désintéressement, le dévouement de l'homme du devoir. Cet homme de bien laisse en quelques jours par une terrible maladie, laisse à ses camarades et aux sapeurs-pompiers, un souvenir impérissable et l'exemple d'une carrière bien remplie.

Un enfant écrasé rue des Plats

Hier soir, vers quatre heures, un petit garçon de quatre ans, Alexandre Wattel, dont les parents demeurent rue du Tilleul, gare Delobel, revenait de l'école, rue Winoc-Chocquel, en compagnie d'une petite voisine âgée de huit ans. Les enfants avaient pris la rue des Plats et marchaient derrière un tombereau chargé de terre, de chez M. Masquelier, entrepreneur.

A un pris à hauteur du numéro 20 et alors que le véhicule derrière lequel les petits marchaient et allait être croisé par un coupé appartenant à M. Masquelier, commençant du corps des pompiers, ils voulurent traverser.

La petite fille passa rapidement, mais quant au petit garçon, il vint se jeter dans les jambes du cheval, fut renversé, piétiné et l'une des roues, celle de derrière, sinon les deux, lui passèrent sur la tête.

Le conducteur arrêta immédiatement, et M. Masquelier qui se trouvait dans sa voiture, en descendit et releva lui-même l'enfant qu'il transporta à son domicile. Deux docteurs, MM. Dawys et Vanneufville furent mandés pour examiner le petit blessé lamentablement meurtri.

Le petit a la tête défoncée, le cuir chevelu enlevé des deux côtés du crâne, les soins spéciaux, elle s'abstint, et il a fallu que ce terrible malheur arrivât.

Le petit Alexandre Wattel avait toujours été gaudat ses parents et ses voisins, un sage; or, depuis la nouvelle année, il semblait avoir complètement pris le dessus et se porta à merveille.

Au moment de passer en Belgique

Mardi soir, le gendarme Ledoux, de la brigade à cheval de Tourcoing, regagnant la caserne lorsqu'il remarqua, rue des Plats, un individu aux allures suspects qui tenait ses chaussures à la main. Cet homme s'aperçevant que le représentant de l'autorité le dévisageait, prit les devants et lui demanda où il pourrait bien aller loger.

Le gendarme interrogea l'homme qui se donna comme ouvrier mineur, né à Rosay (Calvados), âgé de 20 ans. Il avait disséminé quitté les mines de Drocourt sans attendre le paiement de sa quinzaine et se proposait d'aller chercher du travail en Belgique. Il n'avait aucun le papier.

M. Ledoux qui trouva peu claires les explications de l'étranger le pressa de questions et finit par obtenir de lui d'abord l'avoue qu'il avait été condamné deux fois en 1892, à deux ans de prison pour vol et outrages par écrit envers un magistrat.

Il travaillait à Drocourt depuis cinq mois, et logeait chez M. Maillard-Chevalier, cabaretier, route de Decourt à Hénin-Liétard. Le matin même il était parti après avoir enlevé les effets d'habillements d'un camarade Camille Xonale qui logeait avec lui et qui était de service de nuit. Il lui avait pris un complet, un drap marin, un foulard et une cravatte soie, une paire de bottines le tout valeur 30 francs et passait en Belgique.

L'individu fut écroué. Il se nomme Alphonse Devallois.

Coups et blessures

Les nommés Alph. ne Duvel, rattacheur, rue du Capucin, Edouard Godefroy, de la Blanche Porte, ont été arrêtés pour coups et blessures sur Mme Hus, cabaretière, à la Blanche Porte et sur un consommateur M. Pasquelone. Ils seraient inculpés de bris de clôture et d'objets mobiliers.

Les faits se sont passés le 29 vers 10 heures du soir.

Mme Hus qui a été blessée à la main d'un coup de pied sabira une inexpacité de travail de 45 jours.

Les agents Lecaffiche, Stamp et Allard, qui ont arrêté ces deux individus ont eu fort à faire.

Vol, coups et blessures

Deux ouvriers maçons habitant le Tourquet, les nommés D... et P..., ont été arrêtés hier soir sous l'inculpation de coups et blessures et vol.

Une enquête est ouverte au commissariat de police du 2e arrondissement. Nous reviendrons sur cette affaire.

Une nouvelle grève de rattacheurs

Dix-neuf rattacheurs de la filature Henri Descamps et Cie, rue du Midi, ancien établissement Félix Hubert, ont arrêté le travail hier matin. Ces ouvriers, dont le salaire journalier est de 2 fr. 75 pour 12 heures plus les primes, réclament une augmentation de 25 centimes par jour.

Jusqu'au dernier trimestre ils déclarent qu'ils réalisaient de 21 à 22 fr. la semaine, mais depuis ils atteignent au plus vingt francs.

Ils voudraient être assurés d'un salaire de 21 fr. à la semaine comme les ouvriers de chez MM. Roulsheste-Deconinck, qui n'étaient pas du nombre en grève.

Il n'y a pas eu d'ennuyeux hier avec le patron qui était absent le matin.

Il est possible toutefois que les ouvriers reprendront le travail ce matin.

Une grève de peigneurs

Six ouvriers peigneurs de l'établissement Poitet, rue de Dunkerque, ont cessé le travail hier soir. Ces ouvriers réclamant contre l'emploi des femmes pour le travail de nuit. Ils affirment que les femmes font à tour de rôle 50 heures de travail par semaine et que le shop *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Dunkerque, ayant deux *capitaines à son bord*, en avait cédé un au sieur Pampoule, afin de remplacer le malheureux disparu ! Aujourd'hui, nous recevons la confirmation de ce méfait : seulement le navire *Pensée de Palmpol* n'était pas une goélette, mais un Shoop-Dundée, commandé et armé par le malheureux capitaine Aufray bien connu à Dunkerque où il venait souvent avec ce même navire.

Cet informé, eut dans le temple du 22 au 23 mars, son pied et « dans une tragédie, ce qui fut cause qu'il fut emporté par une énorme lame.

Ce qui est sûr c'est que le capitaine Giroux, père du capit ine de la *Ville de Dunkerque*, sauveteur du Transatlantique *Périsanlar* qui était sous le commandement du *Sacré-Cœur*, remplaça le pauvre capitaine Aufray.

Immense incendie

A GRAVELINES

Un immense incendie a dû rait en partie, la nuit dernière, la cartonnerie sise à Gravelines, près de la gare, appartenant à MM. Haômers et Van den Bavière.

Les pertes sont évaluées à 150,000 fr., qui se divisent ainsi : 60,000 francs pour la salle des préparations, du collage et lemmage, 40 à 50,000 francs pour une extrémité de la salle des préparations et un bout de machine plaine en cartons, 50,000 francs environ pour la marchandise fabriquée qui se trouvait dans deux wagons appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Nord et qui en ont pu préserver.

L'on a pu préserver le reste de l'usine, qui était évaluée à 400.000 fr. La maison d'habitation du directeur de l'usine qui se trouve à environ 500 mètres du sinistre, a pu également être préservée.

Les causes de ce sinistre sont inconnues. Au cas accidentel a été signalé. Ce violent incendie a jeté la consternation dans tout l'arrondissement.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

EXPLOITS DE BELGES

A CUINCHY

Lundi, vers 2 heures de l'après-midi, trois ouvriers brasseurs d'origine belge, Julien Decock, 24 ans; Alphonse Decock, 21 ans et Louis Villouch, 19 ans, parcouraient le village de Cuinchy en criant à tue-tête : « Vive la Belgique! A bas la France ! » Ils étaient ivres.

Entrant au cabaret Dubois, ils forcèrent la cabaretière, épouvantée, à leur servir à boire ; ils s'emparèrent du dîner qui cuisait sur le feu et s'en firent qu'une bouchée.

A peine dehors, ils voulurent rentrer et comme la porte était fermée, l'un d'eux, arracha un pieu à une palissade dans le voisinage, et s'en servit pour enfoncer la porte pendant que les deux autres brisaient des carreaux aux fenêtres à coups de cailloux. La cabaretière fut frappée au ventre et mordue au pouce de la main droite. La cabaretière, étant survenue, fut rouée de coups et laissée évanouie sur la chaussée.

Les trois vauriens se dirigèrent alors vers le cabaret Guilluy et comme la cabaretière épouvantée s'étant enfuie chez des voisines après avoir fermé la porte, ils brisèrent avec des cailloux des carreaux d'entre aux fenêtres. Ils démolirent ensuite une brouette et un tiroir de scieur de long appartenant à M. Ledoux Valembois.

Deux gendarmes de Cambrin qu'on était allé quérir, eurent beaucoup de peine à se rendre maîtres de trois forcenés qui s'étaient retranchés dans le leur baraque et s'opposaient à se défendre. Heureusement MM. Valembois Isidore et Bouche Jean-Baptiste accoururent et prêtèrent main forte aux gendarmes qui immédiatement leur passèrent des menottes et mirent à dit projeté avec violence sur l'arbre.

On l'a relevé dans un pleur état; il avait le bras gauche fracturé et de nombreuses et fortes contusions sur le corps.

PLAIES Blessures, Abcès, Panaris, Anthrax, Varices, Ulcères, Tumeurs, Eczémas, Gerçures, Engelures. GUÉRISON CERTAINE par **L'ONGUENT St-ROCH** Seul Véritable Remède Antiseptique. Exigez l'étiquette. Ne pas se tromper. Le pot 1 fr. 25 franco pour 40 cent. Le Pl. 3 fr. 50 franco pour 1 fr. 40 — Pharmacie Dorvault, 19, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

LILLE

Accident

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, le jeune Brackman, âgé de 2 ans, jouait à la toupie dans la maison habitée par sa tante, Mme Wanin, rue Fénelon, quand, ayant glissé sur un carreau, il tomba et se fractura la cuisse droite. Le docteur Wartel, qui lui a donné les premiers soins, a fait admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Une fillette écrasée

Un douloureux accident qui a profondément émotionné les habitants de la rue Magnagram s'est produit hier vers midi. La jeune Laurier Clémence, 16 mois, jouait avec sa sœur Joséphine, âgée de 8 ans, dans la dite rue au moment où M. Meselany, marchand de charbon passait, conduisant une voiture chargée. Tout-à-coup la jeune Laurier Clémence se jeta dans les roues de la voiture et l'une d'elle lui broya la poitrine.

Quant on releva la pauvre pet te elle avait cessé de vivre.

LE NORD

DOUAI

Accident en gare de Pont-de-la-Deûle

M. Jupin-Ernest, âgé de 31 ans, marié et père de deux enfants, homme d'équipe, demeurant à Sin-le-Noble, aidait à la manœuvre du train 1 à la gare de Pont-de-la-Deûle, lorsqu'il a mal manœuvré, voulant passer sur le marchepied qui se trouvait devant les tampons, il glissa et tomba sous les roues d'un wagon au moment où la machi ne refoulait.

M. Jupin eut la jambe droite broyée un peu au-dessus du genou.

L'amputation de la jambe a été faite.

Sur sa demande, le blessé a été reconduit chez lui, à Sin-le-Noble.

DUNKERQUE

Chronique Maritime. — Le steamer *Dom Pedro* des chemins de fer Belges est arrivé à Liverpool le 20 avril, allant de la Plata à Dunkerque, ce navire est porteur de 1600 balles laine pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies et divers *Verchandises*.

— Le steamer anglais *Guel-of Lions* est passé à Gibraltar le 20 avril, allant d'Australie à Dunkerque avec laines, pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies.

— Le steamer anglais *St-Pancras* est parti de Bombay le 29 avril, pour Dunkerque avec coton et diverses graines.

— Le steamer anglais *Kimlack* est passé à Nerfait le 29 avril, allant de Pensacola à Dunkerque avec bois.

LES PÊCHEURS D'ISLANDE

Une nouvelle incertaine, annonçait que le capitaine de la goélette *Pensée de Palmpol* avait été enlevé par une lame de mer et que le shoop *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Dunkerque, ayant deux *capitaines à son bord*, en avait cédé un au sieur Pampoule, afin de remplacer le malheureux disparu ! Aujourd'hui, nous recevons la confirmation de ce méfait : seulement le navire *Pensée de Palmpol* n'était pas une goélette, mais un Shoop-Dundée, commandé et armé par le malheureux capitaine Aufray bien connu à Dunkerque où il venait souvent avec ce même navire.

Cet informé, eut dans le temple du 22 au 23 mars, son pied et « dans une tragédie, ce qui fut cause qu'il fut emporté par une énorme lame.

Ce qui est sûr c'est que le capitaine Giroux, père du capit ine de la *Ville de Dunkerque*, sauveteur du Transatlantique *Périsanlar* qui était sous le commandement du *Sacré-Cœur*, remplaça le pauvre capitaine Aufray.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres sur les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Coupons.

Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnage

—o—

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social:

LILLE : 69 bis, Rue Nationale.

Succursales :

ROUBAIX : 6, rue de la Gare.

WAZEMMES : r. Gambetta, 1ter

PAIE

dès à présent tous les

COUPONS

à échéances :

d'AVRIL, MAI, JUIN

dont le taux est connu.

—o—

COMPTOIR DE CHANGE ET ESCOMPTE

TITRES CONTRE ESPÈCES

COUPONS CONTRE ESPÈCES

CONSEIL PRÉCIEUX

Nous conseillons à tous ceux (hommes, femmes, adultes et enfants) qui ont à subir la **Grippe**, **Influenza**, **Bronchites**, **Toux**, **Rhumes**, **Angines**, **Grippe** etc., de faire un usage quotidien et régulier de l'excellent VIN de BUYSSON-MULLIÉS, s'ils veulent rétablir en peu de temps les forces perdues et réconforter leur sang.

C'est, en effet, le meilleur tonique que l'on puisse prendre, puisqu'il est soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et du QUINQUINA de qualité tout à fait supérieure.

Au reste, pas un médecin, connaissant ces propriétés spéciales, ne contredira notre affirmation.

Dans toutes les bonnes pharmacies et parfumeries

Exiger l'étiquette sur la bouteille pour éviter les contrefaçons, déjà bien nombreuses et contre lesquelles nous vous proposons de sévir rigoureusement. TRILLES Frères.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du 1er mai

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Une femme qui tente d'empoisonner SON MARI

La nommée Sophie Hache, femme Pocques, âgée de 34 ans, ménagère, demeurant à La Longueville, qui comparaît devant la Cour pour son amant, le jeune Hippolyte Lemaire, âgé de 18 ans, pour tentative d'empoisonnement sur son mari.

Le dimanche 16 novembre dernier, Pocques Henri, cultivateur à la Longueville, prenait un purgatif au sel d'Epsom, ordonné par le docteur Stopin, mais presque aussitôt il se sentit incommodé et eut des vomissements abondants. Le médecin, appelé à son chevet, constata les symptômes d'un empoisonnement.

Pocques garde le lit jusqu'à 4 décembre, ne prenant que du lait, et des laits de poule. Ces laits de poule, qui *calmaient ses douleurs lorsqu'il les* étaient donnés par sa femme, lui occasionnaient au contraire lorsqu'il lui étaient servis par sa femme.

Le 3 décembre, il était encore malade lorsqu'il apprit que le 17 novembre, sa femme avait envoyé chercher chez un épicier quarante grammes de sel d'oseille et que la veille, elle en avait acheté. Il se décida alors à porter plainte à la gendarmerie qui procéda à une enquête.

Interrogée immédiatement, la femme Pocques reconnut qu'elle avait fit acheter du sel d'oseille avec l'intention d'en faire prendre à son mari, et qu'elle en avait mélangé à trois reprises différentes, aux laits de poule qu'elle lui avait donnés ; mais elle prétendit qu'elle n'en avait pas mis dans le purgatif ordonné par le docteur Stopin, Elle ajouta qu'elle avait agi sans à l'instigation de son ancien domestique, l'accusé Lemaire, qui était son amant depuis un an environ.

Il ressort des débats de l'information que la femme Pocques et le nommé Lemaire avaient résolu de *donner la mort à M. Pocques en l'empoisonnant* et qu'ils avaient successivement employé, pendant le mélange de sel d'Epsom et de sel d'Oseille que celui-ci a absorbé, le lendemain 13 novembre.

L'information a encore établi que depuis le mois de septembre 1893, la femme Pocques mélangeait fréquemment aux aliments et aux boissons de son mari du suc de baies de nerprun, purgatif qui employé à doses continues et répétées, produit à la longue un état congestif de la muqueuse intestinale.

Lemaire, entré au service des époux Pocques en 1893 et renvoyé en septembre 1894 par le mari qui avait fini par apprendre les relations compromettantes de sa femme, se rendit quatre à cinq fois au suc de baies de nerprun, il lui en a même apporté une bouteille, en septembre 1894, après son renvoi.

L'absorption du suc de baies de nerprun a causé à diverses reprises à Pocques des indispositions persistantes qui nécessitèrent les soins du docteur Stopin. C'est même à la suite d'une dernière dose de cette nature qu'en novembre 1894 le docteur Stopin avait prescrit le purgatif au sel d'Epsom.

Tout en avouant ses relations avec la femme Pocques, Lemaire prétend qu'il n'a pas commis les faits qui lui sont reprochés. Mais la déclaration de Pocques Victor, fils de la victime, ne laisse pas de doute sur sa culpabilité. Ce dernier affirme, en effet, qu'il a vu le nommé Lemaire, rôder souvent à la ferme Pocques connaître le sel d'oseille qui était en cristaux et remplacer une partie de sel d'Epsom par une poudre blanche ressemblant au sel d'oseille. Il déclare en outre que plusieurs fois il a vu son père, mêler de l'amidon, du suc de baies de nerprun et qu'en septembre 1894 il a vu Lemaire apporter une bouteille de cette liqueur.

Les accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements recueillis sur le compte de Lemaire ne sont pas favorables, la femme Pocques au contraire est très mal notée.

La femme Pocques est condamnée à six ans de travaux forcés et Lemaire à huit années de prison.

Un père qui étrangle son enfant

A CALAIS

L'accusé se nomme Louis Lebon, âgé de 35 ans, journalier à Calais.

Le 14 décembre 1894, la dame Duhamel avisait le commissaire central de Calais que sa petite-fille Suzanne-Marie-Julie Lebon était décédée à Calais le 30 octobre précédent dans des conditions anormales.

Une enquête fut ouverte, le cadavre de l'enfant fut exhumé et le médecin constata que la mort avait été de la jeune S-zanne était dû à la strangulation; il ajouta que le meurtrier avait dû se servir de ses mains pour l'étrangler. Le résultat de l'expertise corroborait d'ailleurs la déposition de la grand-mère de l'enfant, la dame Duhamel qui avait déclaré avoir constaté lors du décès des traces bleuâtres sur le cou de l'enfant.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le sieur Lebon, alors détenu pour vol commis le 25 novembre. Cet individu, mal l mé, reprit de plus en plus ses allures de vagabond et le 30 novembre, vers 4 heures, il rencontra sur la route de la Digue-de-la-Mer, la petite Marie Duhamel qui sortait de la maison de correction où se trouve l'enfant fait enfermer et où elle avait mis au monde le 10 mai de la jeune Suzanne. Lebon avait l'intention d'en faire quelque chose de fort pas en fille, mais il avait manifesté à plusieurs reprises son aversion pour elle et son désir de la voir disparaître, la frappant ; il disait : « Crève donc. Elle ne crèvera donc pas ». Des scènes de ce genre se renouvelaient plusieurs fois pendant les vingt-quatre jours qui séparèrent le mariage de Lebon du décès de l'enfant. La femme Lebon en accusait quelquefois à voir à son enfant une réelle affection, lui donnant les soins nécessaires et se it refusé à plusieurs reprises de la séparer d'elle sous le prétexte qu'elle n'acceptait ni à des parents qui offraient de s'en charger.

L'instruction a établi que, le soir du 30 octobre, Lebon, ivre, fait guet de la nuit précédente qu'elle avait passée à soigner son enfant, avait demi jusqu'à trois heures du matin : à ce moment elle vit sa fille qui avait qui allume la lampe, puis elle essaya de donner le sein à la petite fille, mais elle la remit dans son berceau. Lebon et sa femme se reconcilièrent et à quatre heures du matin ils femme Lebon s'étant de nouveau réveillée, trouva son mari allumer la lampe ; pendant que celui-ci était en train d'allumer la lampe et avait qu'il est et le temps de regarder l'enfant, la dame Lebon entendit un bruit sec ; elle crut, Lebon lui répondit lorsqu'elle lui en fit part : « Je n'en étais bien sûr, mais je ne voulais pas le dire pour ne pas te saisir. » Lebon avouait donc que pendant le sommeil de sa femme il s'était levé et était allé prendre l'enfant ; c'est certainement à ce moment qu'il l'a étranglé.

D'ailleurs l'attitude de Lebon frappa tous les petit cadavre et insista à plusieurs reprises pour obtenir qu'on l'enlevât, sous prétexte que le cadavre « puait ». Le médecin ordonna l'enlèvement pour pouvoir conserver le cadavre de sa petite fille dans son berceau jusqu'à la levée du corps.

Lebon avait du reste fait les démarches nécessaires à l'effet de faire enterrer son fille le lendemain. Huc qui devait constater le décès : en effet, Lebon alla à la mairie chercher des imprimés, et Mme Huc remarqua que le mari avait pris prétexte comme cause du décès la mention « méningite » et en signant elle-même « Docteur Huc. » Ce dernier comptait, déclare-t-il, se rendre ensuite chez Lebon pour visiter le petit cadavre, mais il ne l'a pas fait et c'est ainsi que Lebon put faire procéder à l'inhumation sans être inquiété.

Le meurtre de la petite Suzanne a certainement été prémédité par Lebon dont les antécédents sont *significatives à cet égard. Lorsqu'il* annonça le décès de l'enfant, plusieurs personnes ne purent s'empêcher de lui dire que c'était bien mieux le fait d'être ainsi débarrassé.

Les antécédents de Lebon sont des plus mauvais : il vient de purger une peine de 25 ans et cependant il a déjà subi dix condamnations ou envois en correction pour vols.

L'audience continue.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre Grandsart Courtois. — Jeudi 2 mai 1895, à 2 et à 8 heures, 2 grandes matinées de famille. — 500 pois au sucre offerts à la jeunesse.

A 8 heures, grande représentation.

Le programme sera toutefois terminé par l'Aubergiste de l'Ain, pantomime lumineuse et fantastique du théâtre Robert Houdin, de Paris.

FOIRE DE ROUBAIX

Hippodrome. — *Grand cirque international.* — Directeur-Propriétaire : Sam Lockhart. Succès ! Succès ! Succès !

Théâtre A. Grassart-Courtois. — Tous les dimanches, lundis et jeudis, matinées de famille à 3 et à 5 heures. — Tous lessoirs à 8 h. 1/2 grande représentation du célèbre prestidigitateur Robert Houdin et des Folies-Bergères de Paris.

Jusqu'au jeudi 2 mai seulement. — Coin de la rue Pierre-de-Roubaix. — Grand cidre 3 bon Th'âtre *Les Aveux (de Paris)* dont la renommée n'est plus à faire, premier grand théâtre mécanique, pittoresque, merveilleux du monde.

Bureau à 8 heures ; rideau à 8 h. 1/2. — Voyage autour du monde en 60 minutes.

Prix des places :

Représentation du jour : Fauteuils numérotés, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; secondes, 60 centimes; galeries, 40 cent.

Représentations du jour : Fauteuils numérotés, 1 fr.; premières, 50 cent.; secondes, 25 cent.

Dix centimes en plus pour les billets pris à l'avance.

Etat-civil de Roubaix

Du 1er mai

Naissances. — Dave Branche, rue d'Espagne — Ferven-Herri, boulevard Haussmann — Germaine Decaff, Hôtel-Dieu — Henri Camus, rue du Fusain — Emile Mahieu, rue de la Redoute — Andrée Lhoste, rue de Mulhouse — Pélicie Bouchez, même rue — Georges Pavin, rue du Tilleul.

Décès. — Marie Smits, 25 ans, rue Sainte-Elisabeth 35 — Ottile Magnin, 43 ans, rue du Tilleul, cour Ghestem 24 — Valentine Warheim, 29 jours, rue Rocroy 18 — Félicie Druesne, 24 ans, rue des Anges 50 — Flore Sicotte, 71 ans, rue de Vauban 31 — Henri Delesclose, 2 ans, Hôtel-Dieu — Anglique Hespel, 56 ans, Trois-Ponts.

Mariage. — Entre : Théophile Delattre, 38 ans, mécanicien, rue de la Conférence 34 — Marie Thibaut, 35 ans, s. p., rue d'Alger 120.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 1er mai

Naissances. — Emile Honoré, rue du Moulin — Jean Lesaffre, rue Croix-Blanche — Fernand Duprez, rue Amidonnerie.

Décès. — Marthe Lanchepate, 3 mois 16 jours, Blanc-Seau 2. Crépel — Henri Roussel, 60 ans 1 mois 21 jours, commissionnaire, rue Molière 18 — Pierre Pavoni, 1 an, s. p., rue de la Vigne 51 — Albert Castelain, 1 an, rue Fin de la Guerre 6. Courbon — Auguste Lonchamp, 71 ans 6 h. 1/2, rue Jeanne d'Arc 2 — Pierre Duvoyel, 6 ans, rue de Bapaume.

Mariages. — Entre : Hector Knockaert, 24 ans, filature et Aline Lefebvre, 22 ans, rue Augustin Dessaux, 26 ans, s. pr. et Céline Dupire, 22 ans, id. — Edouard Bauny, 21 ans, brodeur et Hermance Marlière, 19 ans, journalière.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mai 1895.

La marché continue à s'améliorer sous l'influence des demandes du comptant.

Le 3 0/0 s'établit à 102.07.

Le 3 1/2 0/0, en amélioration en négociée à 107.45.

Parmi les établissements de crédit, on cote le Crédit Foncier à 901.50.

Le Crédit National d'Escompte est tenu à 600. On sait que les 50.000 actions nouvelles dont la création a été décidée par l'assemblée du 25 avril sont réservées par priorité aux actionnaires anciens dans la proportion de l'action nouvelle pour trois actions anciennes.

Les Sociétés Générale est soutenue à 497.50, en attendant que la reprise du marché l'élève de nouveau au-dessus du pair.

Le Crédit Lyonnais est mieux à 847.50.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris demeurent toujours bien à d'activer n'gociations à 487.50.

Le marché des mines d'or est calme, mais soutenu. On cote le Rand-Rand-Pilgrim à 156, le Mozel-Rose à 149, le Big-Blow à 92.25.

Très bonne tenue des Bons Foncier Gulf. Londe à 98.75.

Les actions des Chemins français conservent leurs cours antérieurs.

CHOCOLAT MENIER

Exposition Universelle 1889 — Hors Concours

LES MÉDECINS

conseillent

à ceux qui souffrent de l'Estomac et qui ont la digestion difficile de prendre un remède énergique qui puisse faire disparaître rapidement *Crampes, Vomissements, Aigreurs, Nausées, manque d'appétit, Pesanteur d'Estomac, etc.*

Le remède recommandé par le médecin est le

GASTRIQUE FRANÇAIS

Il est composé des sucs de plantes médicinales recueillies dans les bois et dans les montagnes.

Le Gastrique Français

est le meilleur et le plus énergique de tous les dépuratifs.

Dépôt général : Pharmacie DIDRY

ROUBAIX, rue Notre-Dame, 32

(porte de Lille)

Dépôts à ROUBAIX : Pharmacies Boyaval, Delabaere, Hennequant. — A TOURCOING : Boyaval. — A LANNOY : Verdier. — A MOUSCRON : Fonder.

Faites prendre aux Enfants

et aux personnes difficiles le

Purgatif - Vanille

le moins cher, le plus agréable et le plus efficace des purgatifs.

PRIX : Pour Enfant: 25 Centimes.
Pour Adulte 50 Centimes.

Seul dépôt : Pharmacie DIDRY, Rombaix
Rue Notre Dame, 32.

FORCE MOTRICE ECONOMIQUE

MOTEUR NEW

22, r. LAFAYETTE, Paris

MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE

VINS des COTES du ROUSSILLON

Exposition des propriétaires-consommateurs

40 médailles en argent, diplôme d'honneur, hors concours, membre du jury, croix de Mérite agricole, médaille d'or au concours général agricole de Paris.

Vins de liqueur, Vins de table

Le prix courant est envoyé sur demande.

François MONTAGNE, viticulteur à Maury, (Pyrénées-Orientales). 2th.58m

100 PIÈCES LINOLEUM FORT Mises en vente au prix de 2 fr. 45 le mètr. **TAPIS LIÈGE** pour Bureaux, Bouillons, Cuisines

MAISON DU TAPIS

PAPIERS PEINTS Assortiments considérables

FERS DE FAÏANCE

7, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix, Gérant : E. DUBAR.

Le Gérant : E. DUBAR.

Anvers, 1er mai.

Guerre en Europe

Suite des opérations de la Plata.

En dernière il a été traité 12 balles de la Plata en salé.

Marché calme.